

**Liste des postulants dispensés
de fournir un diplôme
ou une attestation linguistique**

- demandeurs présentant un handicap
- demandeurs souffrant d'un état de santé déficient chronique (attesté par un certificat médical)
- demandeurs âgés d'au moins 60 ans
- demandeurs titulaires d'un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français